

DEPARTEMENT DU JURA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION
ARBOIS – POLIGNY**

Siège Social :

MAIRIE DE MONTHOLIER 39800

Secrétariat : le mercredi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 37 56 70 (mairie de Montholier)

sie.arbois.poligny@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 30/06/2021, s'est réuni à la salle des fêtes de GROZON, sous la présidence de Mme Jeanne BOUDRY.

Délégué(e)s en exercice : 40 (Nomination de M. Frédéric EVE en date du 21/06/2021)

Quorum : 14 Présent(e)s : 22 Absent(e)s : 13 Pouvoir(s) : 5

Nom	Prénom	PST	Signature	Nom	Prénom	PST	Signature
AUBERT	Guy	O		JEANNEAUX	Franck	N	
BAVEREL	Emmanuel	N		JOAQUIM	Manuel	O	
BLONDEAU	Olivier	N		LECOQ	Yves		Pouvoir à Jeanne BOUDRY
BONNOT	Frédéric	O		MARGUET	Yves	N	
BONTEMPS	Laurent	O		MELOT	Jacky	N	
BOUDRY	Jeanne	O		MOREY	Jean-Jacques	N	
BOURGEOIS	Joël	N		PACCARD	Joël		Pouvoir à Mickaël CRINQUAND
BRIAULT	Jeremy	N		PETITGUYOT	Jean-Pierre	O	
CALINON	Arnaud	N		RAVIX	Isabelle	O	
CHENU	Thomas	O		REMY	Pascale	O	
CRINQUAND	Mickaël	O		REVERCHON	Jacky	O	
DE BEL AIR	Quentin	N		ROBERT	Bruno	O	

DECOTE	Yves	O		ROUSSEY	Cécile	O	
FOYET	Mady	O		TAINÉ	Christel		Pouvoir à Guy TRONCHET
GAILLARD	Jean-François	O		TOLLE	Eric	O	
GAILLARD	Florent	O		TRONCHET	Guy	O	
GONZALEZ	Sylvain	O		VAGNET	Stéphane	N	
GOYOT	Pascal	N		VALLET	Charles	O	
GUIBOUX	Philippe	O		VIONNET	André		Pouvoir à Manuel JOAQUIM
JACQUOT	Pierre	N		EVE	Frédéric		Pouvoir à Cécile ROUSSEY

Assistent : M. Cédric BIEGLE (SIDECE), M. Loïc LESNE (SOGEDO), M. Alain VIEUX (commune d'Ounans)

Secrétaire de séance : Guy AUBERT

1. Approbation du PV du 18 février 2021

A l'unanimité des délégués présents, le comité syndical approuve ces PV sans remarque.

2. Présentation du Rapport Prix et Qualité du Service

Mr Cédric BIEGLE, SIDECE, présente en cinq points le RPQS 2020 (voir document joint) :

- Caractérisation technique du service
- Tarification et recettes
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Question (Isabelle RAVIX) : comment expliquer la baisse du rendement global du réseau ?

Les relevés ont été perturbés sur 2020 du fait du confinement de mars (report des relevés en septembre). Des estimations ont été faites, probablement trop faibles par rapport à la consommation réelle, ce qui impacte artificiellement le rendement puisqu'à l'inverse, la production de la station d'Ounans est connue de façon exacte et immédiate. Cette année, la totalité du parc a été relevée et on compte 60 000m³ de plus que l'an passé.

De plus, de grosses fuites après compteur ont été décelées sur 2020, avec un effet bascule sur les volumes : consommation en 2020 mais facturation en 2021.

Le temps de recherche de fuite correspond au nombre d'heures passées en intervention, mais il faut leur ajouter le temps de recherche « bureau » via la sectorisation.

Les puisages sur bornes incendie ne sont pas comptabilisés mais estimés. Certaines sont parfois utilisées indûment.

Le nombre de réclamations a augmenté : sur le prix du service et la tarification principalement.

Est-il possible et intéressant de renégocier le taux du prêt au Crédit Mutuel (5,35 %) ? M. Passarin avait fait la démarche, qui pourrait être à reprendre.

Consommation sur Colonne : correspond à 7 abonnés seulement, dont deux fermes.

Après en avoir délibéré, le RPQS 2020 est validé à l'unanimité des délégués présents.

3. Point sur les travaux 2021

Rénovation de 3 900 ml de réseau AEP ; Taux de renouvellement du réseau – 1,62 %

Reprise de 185 branchements existants dont 60 branchements plomb.

Les travaux 2021 sont en grande part terminés ; restent quelques réfections de voirie et les chantiers de branchements sur Poligny.

4. Présentation de la programmation de travaux 2022

Les critères de choix sont :

- urgences d'exploitation : casses, fuites, vétusté
- projets de réfection de voirie, portés par la commune
- projets de travaux, portés par la commune ou une autre collectivité
- Logique géographique : terminer ce qui a été commencé (état global cohérent)

En résumé :

Rénovation de 3165 ml de réseau AEP ; Taux de renouvellement de 1.3 %

Reprise de 142 branchements existants, répartis sur 9 chantiers

Commune	Localisation	Montant estimatif
Saint Cyr Montmalin	Rue de l'Eglise / Rue de la Chainée	165 000 €
Grozon	Rue du Chezelay	85 000 €
Tourmont	Rue des Ecoles	80 000 €
La Ferté	Rue Principale / Rue du Pont	65 000 €
La Ferté	Rue d'Aumont	75 000 €
Villerserine	Rue du Moulin	90 000 €
Arbois	Rue Pasteur	175 000 €
Arbois	Rue du Chardonnay / Rue de la Bésivette	90 000 € *
Montant estimatif travaux 2022		825 000 € HT

* = consultation de travaux hors marché à bon de commande

Travaux supplémentaires éventuels

Colonne

Grange Dauphin

80 000 €

Remarque (Jean-François GAILLARD) : environ 90 k€ de travaux ont été réalisés sur Poligny à ce jour au titre des travaux 2021, alors que la contribution financière de la commune est proche de 30%. Cette disproportion est jugée anormale et explique la raison d'un vote opposé à la programmation 2022 proposée.

Réponse : des travaux complémentaires à hauteur de 235k€ ont été votés lors des derniers comités syndicaux (travaux complémentaires sur Tourmont, Arbois, la Ferté, et renouvellement du transformateur de la station d'Ounans). Le budget du syndicat n'étant pas extensible, il a fallu limiter les dépenses sur

d'autres travaux, et la logique d'exploitation a conduit à choisir le chantier des branchements de Poligny : pas d'urgence en termes d'exploitation, et chantier fractionnable permettant de s'adapter aux crédits restants.

Remarque (Yves DECOTE) : taux de renouvellement du syndicat est de toutes les manières trop faible, et la situation posera un jour problème. Pour augmenter la ligne travaux, **il faudra augmenter le prix de l'eau**. Les consommations baisseront de fait en parallèle.

Remarque (Bruno ROBERT) : l'opportunité du recours à l'emprunt n'est valable que pour un projet donné et fini dans le temps. L'emprunt ne convient pas à un syndicat avec des travaux annuels.

Après en avoir délibéré, la programmation de travaux 2022 est validée à la majorité des délégués présents (1 voix contre).

NOTA : mercredi 7 juillet a été reçue une notification d'aide de l'Agence de l'Eau au titre du dossier de demandes d'aide sur le programme de travaux 2021. Le montant total accordé est de 483 827€, soit 50% du montant estimé de la tranche de travaux. Les chantiers de branchements de Poligny pourront donc être réalisés d'ici la fin de l'année.

5. Questions diverses

- information sur la présence d'un pesticide dans l'eau du captage d'Ounans

La molécule ESA-métolachlore a été détectée lors d'un prélèvement de surveillance réalisé début avril, avec une valeur dépassant le seuil admis (0,183µg/l pour 0,1µg/l).

Les analyses réalisées depuis en avril et mai montrent une rémanence de ce métabolite, à l'état de traces.

La qualité de l'eau du réseau n'est pas remise en cause et l'ARS, informée, n'a donné aucune consigne particulière si ce n'est la réalisation d'une analyse supplémentaire en juillet.

Pour information, l'ESA-métolachlore est une molécule de dégradation du S-métolachlore, un désherbant de printemps utilisé sur le maïs et le tournesol, dont l'usage est parfaitement autorisé.

Le partenariat mis en place avec la Chambre d'Agriculture a permis d'identifier rapidement une origine **possible** de cette molécule, qui a été utilisée fin avril 2020 sur une parcelle de l'aire d'alimentation du captage, mais en dehors du périmètre de protection rapprochée et à dose homologuée.

Il est tout à fait possible que les analyses de mars 2021 aient détecté ce produit utilisé en avril 2020, mais la molécule détectée peut aussi bien avoir une autre origine, et il n'est pas possible d'avoir une quelconque certitude à ce sujet. Un mail d'information a donc été envoyé à tous les agriculteurs présents sur les terres du captage.

Cette alerte aujourd'hui sans conséquence met en évidence la fragilité de notre ressource unique, et l'importance de sa préservation collective. Le choix de maintenir l'animation réalisée par la chambre d'agriculture est par ailleurs conforté par cet incident.

- positionnement du SIE sur le déplacement des compteurs suite à initiative privée

Il existe deux traitements différents selon que les travaux sont effectués dans le cadre des travaux du SIE (le compteur est ramené en limite de propriété et l'ensemble du branchement est refait à neuf sans coût pour l'usager), ou qu'ils soient réalisés par un particulier hors cadre de travaux du SIE (la totalité de l'opération est à sa charge).

Traitement actuel de la situation : application du **principe du demandeur payeur**. Permet d'anticiper et de planifier les dépenses, et d'être sûr de la qualité de la réalisation de toute l'opération.

Etat des lieux (données SOGEDO) : environ 5 réalisations par an pour environ 10 demandes de devis. Coût moyen d'une réalisation : 800€ hors terrassement.

La plupart des déplacements de compteurs est motivée par des modifications (pose de nourrices lors de créations de logements, dans 8 cas sur les 10 dernières demandes) : ce cas de figure fait-il partie de la réflexion ?

Le syndicat, qui est légitime à participer au financement des travaux chez un particulier, ne peut pas obliger au renouvellement complet du branchement, mais il peut imposer au particulier d'endosser la pleine responsabilité des ouvrages situés après le nouveau compteur.

100 à 150 compteurs sortis par an dans le cadre des travaux du syndicat. Une bonne moitié est déjà sortie.

Les discussions portent sur :

- L'égalité devant le service public
- La difficulté à gérer les cas particuliers
- La difficulté à appréhender les conséquences d'une attribution d'aide

Après en avoir délibéré, le choix de maintenir la situation existante et le principe du demandeur payeur est validé à l'unanimité des délégués présents.

- chiffres clés par Bruno Robert

Au 30 juin 2021 : le montant des factures d'entreprises s'élève à 786 000€ TTC. Les recettes sont de 154 000€ (subvention) et 453 000€ de vente d'eau (1^{er} semestre 2021). Le montant du compte en banque était de 444 000 € au 1^{er} janvier, et de 360 000€ au 30 juin.

- proposition de logo



Vote : 19 voix pour la goutte d'eau ; 4 pour le verre

- Questions diverses :

Question (Alain VIEUX) : où en est l'adoption de l'amendement qui doit permettre aux communes d'Ounans et de Villeneuve, via la communauté de communes du Val d'Amour, de réintégrer le syndicat des eaux ?

Réponse : pas de nouvelles à ce jour. Ce vide juridique ne concerne a priori que ces deux seules communes en France.

Question (Frédéric BONNOT) : quelle est la température standard à la sortie du compteur ?

Réponse : l'eau est à 12°C à sa sortie de la station d'Ounans, elle peut monter jusqu'à 18°C dans les réservoirs. La température considérée comme limite à la sortie du compteur est de 25°C. Les risques bactériologiques augmentent avec la température : il est parfois nécessaire de procéder à une purge complète de l'installation domestique, surtout si les réseaux passent à proximité d'une source de chaleur (chaudière).

Question (Frédéric BONNOT) : quelle est la précision demandée lors des travaux pour la levée GPS des canalisations ?

Réponse : le géoréférencement des canalisations fait partie des exigences actuelles, selon les indications ci-dessous, issues du cahier des clauses techniques mis en place en 2012 :

Le prestataire en charge de l'établissement des plans de récolement exécutera des levés avec une précision à minima décimétrique ; le centimétrique étant conseillé.

En planimétrie, les valeurs à respecter sont les suivantes :

- *Organe ponctuel (vanne, vidange, PI, etc...) en Eau Potable : 5 cm*
- *Organe ponctuel (regard, déversoir, PI, etc...) en Assainissement : 5 cm*
- *Tronçons (AEP ou ASS) : 5 cm*

En altimétrie, les valeurs à respecter sont les suivantes :

- *en Eau Potable : 2 cm*
- *en Assainissement : 2 cm*

Effectivement, toutes les canalisations ne sont aujourd'hui pas référencées ou peuvent l'être avec des erreurs. Le délégataire comme les propriétaires sont tributaires des informations laissées par leurs prédécesseurs.

Chacun s'étant exprimé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Guy AUBERT



La Présidente

Jeanne BOUDRY

